



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le coût du dépistage du coronavirus en France.

Question écrite n° 32112

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le coût engendré par les facilités d'accès aux tests PCR destinés à dépister les cas de coronavirus en France. Depuis le 25 juillet 2020, des millions de tests PCR destinés à déceler les cas de coronavirus sont réalisés, proposés sans ordonnance, coût et avance de frais. Il est désormais possible pour les Français, qu'ils soient symptomatiques ou non, d'aller se faire dépister facilement, engendrant de longs temps d'attente devant les laboratoires. Le temps d'attente des résultats de ces tests est également rallongé et les personnes présentant de réels symptômes et qui ont besoin d'une réponse rapide doivent patienter beaucoup plus longtemps que nécessaire avant de savoir si elles sont positives ou négatives, situation aussi anormale qu'elle est pénible pour les patients. D'autant que certaines personnes vont même jusqu'à se faire tester plusieurs fois par semaine par sécurité. Cette surabondance du nombre de tests (estimé à 1 million par semaine) va coûter particulièrement cher à la sécurité sociale : d'aucuns avancent ainsi la somme de 250 millions par mois imputable à la sécurité sociale eu égard au remboursement à 100 % du test. Elle lui demande s'il compte limiter la réalisation de ces tests PCR par personne et par semaine et quelles dispositions il compte prendre pour que le coût engendré par la réalisation de ces tests ne creuse encore davantage le gouffre financier auquel est confrontée l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32112

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2020](#), page 6206

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)